



GUERLESQUIN

OUVERTURE DU PLAN D'EAU ET DU VIEIL ÉTANG DU GUIC

Les règles à respecter

Par décret n° 2020-663 du 31 Mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les plans d'eau sont ouverts dans des conditions de nature à permettre le contrôle des dispositions de l'article 1^{er} (distanciation sociale) et de l'article 3 (rassemblements de plus de 10 personnes interdits).

Usages et activités autorisés :

- Promenades à pied et à vélo : seul, en famille ou en petits groupes de moins de 10 personnes
- Jogging
- Pêche
- Activité nautique individuelle, engin sans moteur (arrêté municipal n° 571/14 du 15 Mai 2017)

Sont interdits :

- Les rassemblements de plus de 10 personnes
- La baignade, les barbecues, méchouis et feux de camp, l'utilisation de systèmes de sonorisation, la divagation des chiens, l'utilisation d'engins à moteur sur le plan d'eau et le vieil étang (arrêté municipal n° 571/14 du 15 Mai 2017)
- L'accès aux agrès du parcours santé et aux jeux pour enfants (arrêté municipal n° 1288/14 du 14 Mai 2020)

Les recommandations sanitaires :

Respect des
gestes barrières



Lavez-vous très
régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans
votre coude ou dans un
mouchoir

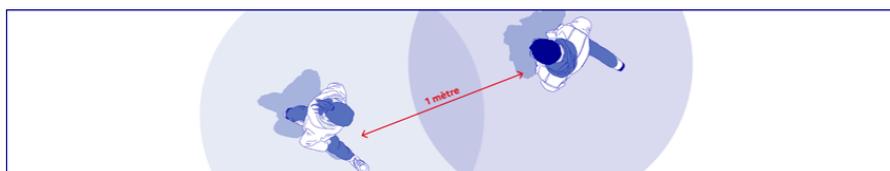


Utilisez un mouchoir à usage
unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main,
évit^{ez} les embrassades

Mesure de
distanciation sociale



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

Mairie de Guerlesquin - Place du Martray - 29650 GUERLESQUIN

Tél : 02.98.72.81.79 - Courriel : guerlesquin@wanadoo.fr